



Département Développement

Championnat Ecole de Sport 2019-2020

REGLEMENT

Rappel: Les coureurs doivent être titulaires,

- d'une licence FFVoile valide portant la mention "compétition",
- ou portant la mention "adhésion" ou "pratiquant" mais accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- d'une autorisation parentale.

1 - Ages et supports :

Né(es) en 2009 et après : Benjamins

Né(es) en 2005 à 2008 : Minimes et Cadets

Support choisi : l'Optimist

2 - Période de référence du Championnat

- de septembre 2019 à juin 2020

3 - Types d'épreuves

3.1 : modalités

- les épreuves de grade 5B ou 5A associées avec une régata de ligue avec un départ commun.
- Une épreuve « finale » associée à la finale du championnat de Ligue

3.2 : Identification : Pour la régata école de sport, les bateaux devront être facilement repérables (ruban, brassard....)

3.3 Règles applicables: Application des RIR pour les épreuves non sélectives.

3.4 Procédure de départ

Procédure de départ définie	Pavillon de série (ou équivalent) et signal sonore
5 minutes	Signal Visuel + signal sonore court
4 minutes	Pavillon P + signal sonore court
1 minute	Affalé du pavillon P + signal sonore court
Départ	Affalé du pavillon de série + signal sonore court

Tout bateau n'ayant pas pris le départ dans les 4 minutes après le signal sera considéré comme non partant (DNS).

3.5 Temps limite: Tous les bateaux qui ne terminent pas dans les 15 mn après l'arrivée du premier seront classés avec un nombre de point égal au nombre des inscrits +1.

4 - Conditions d'accès

4.1 : le niveau technique fédéral 2 est requis.

4.2 : Restriction :

Pour prétendre être classé dans le championnat école de Sport Ile de France, le coureur :

- doit avoir une licence FFVoile à jour dans un club d'Ile de France
- ne jamais avoir participé à une épreuve de grade 4 du support retenu.
Si un coureur éligible auparavant participe à une grade 4, il ne peut plus participer au championnat école de Sport
- ne pas avoir remporté un championnat de Ligue Ile de France ou le championnat Ecole de Sport.

5 : Epreuves du championnat

5.1 : Les épreuves retenues pour le championnat sont placées dans l'ANNEXE N°1

5.2 : Les Ecole de Sport naviguent en une seule flotte s'il y a au moins 10 coureurs inscrit.

6 : Classement.

6.1 : Classement de chaque épreuve :

Pour chaque épreuve, le classement retenu est celui du classement scratch de l'épreuve, sans extraction.

Le nombre de point attribué est le même que celui du barème du championnat de Ligue Ile de France.

Pour valider un classement en Ecole de Sport, 5 coureurs « Ecole de Sport » au moins doivent figurer au classement.

6.2 : Classement général

a) Classement général du Championnat Ecole de Sport des coureurs :

Le nombre de point d'un coureur est la somme du nombre de points obtenu dans chaque épreuve du championnat Ecole de Sport, en retirant la moins bonne épreuve.

Le coefficient de chaque épreuve est égal à 1, sauf pour l'épreuve finale, qui aura le même coefficient que celui fixé pour le championnat de Ligue.

b) Classement des Clubs du Championnat Ecole de Sport 2019-2020 :

le classement est fait par l'addition des points attribués aux coureurs de chaque clubs. Si un changement de club intervenait entre 2019 et 2020, les points pris en compte se reporteraient sur le nouveau club.

6.3 : Communication des résultats: <http://espaces.ffvoile.fr/media/77550/mode-emploi-OPTI-2018.pdf>

Le responsable de l'Ecole de Sport récupère les résultats des épreuves sur le site de FFVoile. Si nécessaire il extrait les coureurs du classement scratch du résultat, afin d'assurer un suivi du classement Ecole de Sport

7 - Horaire de courses

Selon avis de course. Néanmoins, le dernier signal d'avertissement de la dernière course ne pourra pas être donné après 16h.

8 - Parcours et Marques

Les parcours utilisés sont définis dans la fiche de course

9 - Règles particulières pour les épreuves

9.1 : aide des entraîneurs

Le coaching sur l'eau est autorisé pour les EdS, sauf si l'épreuve se courent en une seule flotte et que la régata est sélective pour les Chpts de France.

Le coaching par les entraîneurs ne doit pas gêner les autres coureurs, ni les procédures de départ et d'arrivée.

9.2 : Toutes les actions du Comité de Course (procédure de départ etc....) seront expliquées verbalement aux régatiers pour leur permettre de poursuivre leur formation de compétiteur.

10 - Récompenses

1 coupe au premier

1 coupe au premier "Ecole de Sport"

11 - Titres délivrés

Les titres seront décernés lors de la Finale Régionale du "Championnat de Ligue Ile de France".

- Champion Ecole de sport
- Championne Ecole de sport
- Meilleur Club Ecole de sport

ANNEXE N°1

Dates des compétitions

En 2019:

XX septembre 2019 : CVSQ

XX novembre 2019 : Viry-Chatillon

En 2020:

- 29 - mars CVSQ
- 17 - mai USCV
- 06 et 07 juin FINALE Championnat de Ligue